

CONSEIL DU COLLÈGE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Mardi 29 septembre 2020 – 10h00
Présentiel et visioconférence Zoom

COMPTE RENDU

Pour ce conseil se distinguant par son organisation mixte en présentiel et en visioconférence, le Professeur Jean-Luc Pellegrin ouvre et préside la séance.

1. Approbation du compte rendu du conseil de collège du 10 juillet 2020

Le Pr Pellegrin soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du dernier conseil de collège du mois de juillet, un conseil très technique portant essentiellement sur le vote de modalités de contrôle des connaissances.

M. Alioum pose la question de l'état d'avancement du projet du Pr Bordachar, qu'il avait présenté lors de ce conseil.

Le Pr Bordachar indique qu'il a avancé sur la mise en place de son projet, le parcours « Electromechanical Heart Disease » dans la mention de Master santé, et le Pr Pellegrin l'invite à se rapprocher du collège pour finaliser les questions soulevées en juillet.

Le Pr Pellegrin ajoute que le collège santé est actuellement en discussion avec le niveau central de l'université de Bordeaux, pour que l'IHU devienne une composante du collège santé. La négociation porte sur les statuts pouvant être proposés [aux enseignants]. Le Président de l'université, M. Tunon de Lara, a donné son accord pour que cela soit effectif au 1er/01/2021.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) au compte rendu du conseil de collège du 10 juillet 2020 ainsi présenté.

2. Informations / Questions diverses

- Déploiement du télétravail pour les personnels IATSS

Le Pr Pellegrin rappelle que les modalités de télétravail pour les personnels IATSS étaient déjà en réflexion avant la situation due au COVID. Le travail avait commencé à partir de la note de cadrage émanant du pôle RHDS de l'université.

Ce qui a été décidé depuis la rentrée, est de proposer 1 jour de télétravail par semaine à chaque agent. Cette organisation pourra être réévaluée en fin d'année, quand tous les personnels seront équipés du matériel informatique nécessaire au télétravail.

Le Pr Dubus souligne le coût très élevé de 300€ par personne pour le transfert de la ligne téléphonique chez les agents. Mme Chassaing répond qu'il s'agit du coût d'une application spécifique dédiée à ce transfert de lignes de bureaux sur les ordinateurs. Elle précise également que le collègue prend lui-même ce coût en charge, pour ne pas que la mise en place du télétravail ne soit retardée, car il s'agit d'un point nécessaire à la validation de chaque dossier de demande de télétravail.

- Délocalisation de la PASS et de la PACES en situation de COVID

Le Pr Pellegrin revient sur les difficultés remontées concernant les cours retransmis à distance, pour les sites délocalisés.

Il souligne le fait que le collègue a fait son possible pour que tout se passe au mieux, et insiste également sur le fait que ces difficultés de départ seront bien sûr prises en compte au moment des examens.

Les conseillers s'interrogent sur l'origine de ces problématiques.

Le Pr Pellegrin répond que le collège santé n'est pas responsable des LAS (elles sont sous la responsabilité de chaque autre collège proposant une mineure santé), et n'a pas non plus d'autorité technique sur les sites délocalisés. Le collège santé a une position de « partenaire ».

Mme Szarzynski ajoute qu'il y a eu également de soucis au niveau des inscriptions des étudiants, notamment dus au fait qu'ils n'ont pas réalisé une double inscription avec l'autre collège concerné par leur choix. Le Pr Pellegrin indique qu'ils doivent alors se tourner vers ces autres collèges concernés.

Concernant ces difficultés, M. Alioum souligne le fait que les regards se tournent malgré tout vers le collège santé, étant donné qu'il s'agit d'une réforme de santé.

Le Pr Pellegrin répond que le collège n'a pas bénéficié des moyens financiers et humains qui étaient prévus pour organiser cette réforme compliquée. Le collège santé fait preuve de beaucoup d'efforts et d'autonomie pour résoudre les difficultés qu'il rencontre. Il sera à nouveau demandé au niveau central de l'université les moyens nécessaires qui auraient dû être alloués au collège pour une mise en œuvre optimale de cette réforme.

3. Finances

1. Modification des tarifs de formation continue du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) - Année universitaire 2020/2021

Le Pr Pellegrin présente la modification de tarification de formation continue pour le DE IPA pour l'année universitaire 2020/2021.

Un tarif « exonération partielle / demandeurs d'emploi » a été créé, les autres tarifs restent inchangés.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) à la modification ainsi présentée.

4. Formations

- **Demande de création d'un parcours dans la mention de Master Sciences du Médicament et des produits de santé : parcours MSL (Médical Scientific Liaison)**

Le Pr Pellegrin donne la parole au Pr Muller, qui explique que cette demande de création répond à la sollicitation du LEEM (avec qui l'université de Bordeaux a une convention portant création d'une unité de formation par apprentissage).

Le but est de sécuriser le recrutement et les évolutions de carrière des Responsables Médicaux en Région (RMR ou MSL pour Medical Scientific Liaison) des industries du médicament, qui doivent depuis le 01/01/2019 être titulaires d'un diplôme ou d'une formation attestant d'un niveau de Master 2 minimum.

Les personnes actuellement en poste et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du niveau requis, doivent bénéficier d'un parcours de formation pour valider ce niveau ; dans cet optique, le LEEM a contacté uniquement l'UFR des sciences pharmaceutiques de Bordeaux, qui souhaite donc créer ce parcours en formation continue pour une ouverture en 2021-2022 (les candidats devant auparavant passer une VAE au cours de cette année universitaire, pour obtenir l'équivalence du niveau de Master 1).

L'enseignement en e-learning sera privilégié.

M. Alioum précise que ne pourra être votée la création elle-même (car il faut un dossier complet) mais seul le projet de création de ce parcours.

Le Pr Muller indique que ce vote de projet de création est nécessaire afin de faire avancer le dossier avec le LEEM, et qu'un second vote sera soumis aux conseillers concernant le dossier de création complet.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) au projet de création ainsi présenté.

- **Demandes de créations, modifications, suspensions et suppressions des Diplômes d'Université (DU et DIU) et capacités – Année universitaire 2020/2021**

Le Pr Pellegrin précise que les demandes concernant les DU et DIU des UFRs des sciences médicales et d'odontologie, ont été votées en conseils d'UFRs, respectivement les 14/09/2020 et 17/09/2020.

- **Création**

- DIU ETUDES APPROFONDIES DES POLYARTHRISES ET MALADIES SYSTEMIQUES (UFR sciences médicales)

- **Modifications**

- DU ACCOUCHEE ET NOUVEAU-NE : SUIVI A LA MATERNITE ET A DOMICILE (UFR sciences médicales)
- DU APPROCHES PALLIATIVES (UFR sciences médicales)
- DU AUTI-SPOC : L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AVEC TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA) (UFR sciences médicales)
- DIU CHIRURGIE DU PIED ET DE LA CHEVILLE (UFR sciences médicales)
- DIU DERMATOLOGIE CHIRURGICALE ONCOLOGIQUE (UFR sciences médicales)
- DU DIABETOLOGIE ET NUTRITION AU MAROC (UFR sciences médicales)
- AE et DIU ECHOCARDIOGRAPHIE ET D'IMAGERIE CARDIOVASCULAIRE NON INVASIVE (UFR sciences médicales)
- DIU HYPNOSE MEDICALE CLINIQUE ET THERAPEUTIQUE (UFR sciences médicales)
- DU KINESITHERAPIE DE REANIMATION (UFR sciences médicales)
- DIU MEDECINE DE REEDUCATION (UFR sciences médicales)

- DIU OBESITE PEDIATRIQUE, APPROCHE DE SANTE PUBLIQUE (UFR sciences médicales)
 - DIU ONCOGERIATRIE (UFR sciences médicales)
 - DIU PATHOLOGIE FCETALE ET PLACENTAIRE (UFR sciences médicales)
 - DIU PATHOLOGIE INFLAMMATOIRE DEMYELINISANTE DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL (UFR sciences médicales)
 - DIU PATHOLOGIE DU RUGBY (UFR sciences médicales)
 - DU PEDAGOGIE DES SCIENCES DE LA SANTE (UFR sciences médicales)
 - DU PHILOSOPHIE DANS LES SCIENCES : APPROCHES CONCEPTUELLES APPLIQUEES A LA RECHERCHE BIOLOGIQUE ET MEDICALE (UFR sciences médicales)
 - DU PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES : DE L'ENFANT A LA PERSONNE AGEE (UFR sciences médicales)
 - DIU REANIMATION CHIRURGICALE DES CARDIOPATHIES CONGENITALES (UFR sciences médicales)
 - DU SCIENCES NEUROPSYCHOLOGIQUES et DUS SCIENCES NEUROPSYCHOLOGIQUES INTERVENTIONS REEDUCATIVES ET READAPTATION DU HANDICAP COGNITIF (UFR sciences médicales)
 - DIU SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT (UFR sciences médicales)
 - DIU TELEMEDECINE (UFR sciences médicales)
 - DIU TRAUMATOLOGIE VISCERALE (UFR sciences médicales)
 - DIU ENDODONTIE (UFR sciences odontologiques)
- **Suspensions**
 - DIU DIABETOLOGIE PEDIATRIQUE NIVEAU 1 (UFR sciences médicales)
 - DIU INFECTIONS OSTEO-ARTICULAIRES (UFR sciences médicales)
 - DU MEDECINE ET SOINS TRANSCULTURELS (UFR sciences médicales)
 - DU SOINS EN PYSCHIATRIE ET SANTE MENTALE (UFR sciences médicales)
- **Suppressions**
 - DU DROITS DES USAGERS EN SANTE MENTALE (UFR sciences médicales)

- DU ELECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE (ABLATION), DU IMPLANTATION EN STIMULATION ET DEFIBRILLATION et DU SURVEILLANCE DES PROTHESES CARDIAQUES IMPLANTEES (UFR sciences médicales)
- DU EPREUVES D’EFFORT ET READAPTATION DES CARDIAQUES, AE EPREUVES D’EFFORT ET READAPTATION DES CARDIAQUES POUR LES PROFESSIONS PARAMEDICALES et DU « EPREUVES D’EFFORT ET READAPTATION DES CARDIAQUES » (OCEAN PACIFIQUE) (UFR sciences médicales)

Le DIU « Etudes approfondies des Polyarthrites et Maladies Systémiques » est porté par le Dr Truchetet et entre dans la programmation de diverses formations. Son coût est très raisonnable.

Concernant les modifications : les Prs Bertrand et Dubus indiquent qu’il s’agit de modifications mineures et/ou d’ajustements.

Les suspensions sont dues à un nombre d’inscrits insuffisant.

Le Pr Pellegrin propose un vote global aux conseillers.

Le conseil émet un avis favorable à l’unanimité (quorum atteint) aux création, modifications, suspensions et suppressions ainsi présentées.

- **Modalités de contrôle des connaissances (MCC) toutes filières et toutes années – Année universitaire 2020/2021**

Le Pr Pellegrin présente les documents soumis au vote des membres du conseil :

- **Note concernant l’organisation des examens et contrôles des connaissances**

Le Pr Pellegrin présente en premier lieu la note réalisée suite à « l’ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l’organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l’épidémie de covid-19 », permettant de voter les MCC 2020/2021 jusqu’au 31/12/2020.

- **MCC Etudes d’Odontologie**

Le Pr Pellegrin donne la parole au Pr Bertrand. Cette dernière informe les conseillers des quelques modifications sur la répartition entre contrôles continus et contrôles terminaux, pour les DFGSO2, DFGSO3, DFASO1, DFASO2 et TCEO1.

- **MCC Etudes de Pharmacie**

Mme Berque-Bestel présente les MCCC de la licence TECSAN, pour laquelle quelques ajustements mineurs ont été apportés.

Concernant le Diplôme de Formation Générale : certaines adaptations votées suite à la crise sanitaire sont maintenues, certaines durées d'examens sont réajustées.

Les MCCC du Diplôme de Formation Approfondie, du DEUST Production Contrôles et Qualité des Produits de Santé, des Licences Professionnelles « Métiers de la Qualité – parcours LBM et établissements de santé » et « Métiers de la Qualité – parcours Industries de santé », présentent également quelques petites modifications très mineures.

Celles de la Licence Professionnelle « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation – Maîtrise des process de fabrication » ne comportent pas de modification.

- **MCC de l'Institut de Formation en Psychomotricité**

Le Pr Pellegrin indique qu'il n'y a pas de modification par rapport aux années précédentes.

- **MCC de l'Ecole de Maïeutique**

Mme Barandon indique que les quelques modifications qui apparaissent concernent des adaptations et rééquilibrages d'ECTS.

Le Pr Pellegrin indique que l'université de Bordeaux a été sollicitée par le CHU pour envisager d'intégrer l'école de maïeutique comme Département de l'UFR des sciences médicales ; elle serait alors totalement universitarisée.

L'université a donné son accord, à la condition que les salaires des enseignants soient versés à l'université. Mme Celabe doit également aborder la question des statuts de ces enseignants avec le CHU. La négociation est en cours, il est espéré que cela puisse être effectif pour la rentrée universitaire 2021-2022.

- **MCC de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du CHU de Bordeaux**

Mme Duclos indique qu'il y a des modifications mineures, notamment de durées d'épreuves. Mme Chassaing l'interroge sur l'organisation de certaines épreuves sur SIDES : Mme Duclos répond que ces épreuves sont envisagées en salles informatiques sur ordinateurs, et non à domicile. Mme Chassaing précise que si à terme, la majorité des contrôles étaient organisés sur SIDES, le collège pourrait investir sur un réseau WIFI adéquat pour la zone Nord, ainsi que sur un espace de stockage dédié.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) à toutes les MCC et MCCC ainsi présentées.

- Validation du PASS

Les Prs Pellegrin et Alioum présentent le document « MCCC PASS – Candidater en MMOP-R » (en copie ci-joint).

Les MCCC doivent être votées, et pourront faire l'objet de modifications et ajustements en fin d'année.

Pour valider le PASS, il faut valider 3 UEs obligatoires définies par le Ministère, les UEs constituant le « bloc santé », des UEs constituant un « bloc disciplinaire », et quelques UEs supplémentaires à choisir au sein des UEs santé.

Il y a une première session, puis une seconde de rattrapage.

Les UEs définies par le Ministère sont validées par obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20, ou bien par simple présence.

Les UEs santé doivent toutes être validées par une note supérieure ou égale à 10/20 et ne sont pas compensables entre elles.

Les UEs disciplinaires sont validées en ayant une moyenne des notes supérieure ou égale à 10/20 (elles sont donc compensables entre elles, et il n'est pas prévu qu'il y ait de note éliminatoire).

Les UEs libres à choisir sont validées comme celles du bloc santé, par une note supérieure ou égale à 10/20 sans se compenser entre elles.

L'étudiant doit ainsi acquérir un total minimum de 60 ECTS.

Aucun redoublement ne sera autorisé en PASS.

Selon les notes des étudiants, le jury établira une liste principale de classement permettant aux candidats une admission directe. Une seconde liste sera constituée, proposant aux candidats 2 oraux supplémentaires.

Les étudiants ayant validé les 60 ECTS du PASS mais n'étant pas reçus, pourront poursuivre en L2 dans la discipline de leur option disciplinaire.

Le Pr Pellegrin interroge l'étudiante élue Marie-Julie Theuilh sur l'état d'esprit des étudiants au sujet du PASS : elle répond qu'ils sont très angoissés, que tout n'est pas encore clair pour eux.

Le Pr Pellegrin poursuit en proposant à Mme Duclos de présenter les particularités de MMOP-R, pour les filières de Réadaptation Ergothérapie, Pédiatrie-Podologie et Psychomotricité.

Mme Duclos explique que les conditions seront les mêmes que pour MMOP-K, mais il ne sera pas exigé d'obtenir 60 ECTS (seulement 45 obligatoires). Les candidats auront donc une chance supplémentaire en pouvant se présenter aux oraux de ces 3 filières.

Elle précise que l'UE 22 devrait être conseillée aux candidats car s'ils ne la choisissent pas en complément, ils perdent alors l'opportunité de se présenter aux oraux de ces 3 filières.

Le Pr Pellegrin et les conseillers soulignent la difficulté que va être celle du rôle de Directeur d'Études, face à toute cette complexité, pour accompagner les étudiants dans leurs choix et leur évolution. Il est envisagé de proposer une ou plusieurs conférence(s), en soirée, pour aider les étudiants.

Les Prs Muller et Alioum appuient également le fait que les Directeurs d'Études qui n'ont pas

participé aux échanges sur la R1C, n'ont pas le même niveau précis d'informations : il conviendrait de leur proposer à eux aussi, un complément de formation.

Le Pr Dubus ajoute qu'il faudra communiquer aux étudiants les MCC finales du PASS, validées par tous, y compris les autres collègues concernés par les options disciplinaires du PASS. Il conviendrait donc d'attendre la prochaine CFVU, et d'employer le conditionnel tant que tout n'est pas parfaitement validé par tous.

Le Pr Pellegrin demande aux conseillers de procéder au vote, en précisant que toutes les remarques et modifications devront bien être remontées afin de faire tous les ajustements nécessaires avant le conseil de fin d'année.

Le conseil émet un avis favorable (quorum atteint) aux MCCC ainsi présentées. Une abstention. Il est bien précisé à nouveau que ces MCCC seront revues d'ici la fin de l'année civile.

- **Subvention pour le tutorat**

Le Pr Pellegrin présente la demande de subvention de 23 000 € pour le tutorat, servant notamment au paiement des transports des sujets ainsi qu'au financement d'un emploi étudiant.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) à la subvention ainsi présentée.

- **Autres sujets**

Le Pr Alioum ajoute un dernier point d'information, en indiquant que la DSI sollicite le collège pour promouvoir auprès des étudiants l'application STOP COVID, par le biais des enseignants.

Mme Chassaing propose d'utiliser le site du collège ainsi que nos listes de diffusions.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.

Fin de la séance à 12h30.

Fait à Bordeaux le 07 octobre 2020

Le directeur du collège des sciences de la santé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line above the letters 'JL' and a flourish below.

Professeur Jean-Luc Pellegrin